FRC 3.21729 21729

CONVENTION NATIONALE.

Case FRC 12396

OPINION

DE L. LOUCHET,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

Sur la proposition faite par le comité militaire à la commission des Onze, de fixer constitutionnellement, même en temps de paix, le minimum *des troupes que la République entretiendra à sa solde, ainsi que le* minimum *des vaisseaux de guerre.*

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

JE viens appuyer les deux articles proposés par le comité militaire, et que la commission des onze n'a pas adoptés ; mais je m'attache principalement à la marine, et avec d'autant plus de force, que de tout temps, et même depuis la révolution, elle a été plus négligée en France.

Quelle plus favorable occasion pour la tirer à jamais de cet état de foiblesse et de nullité d'où elle n'est sortie par intervalle, et sous quelques-uns de nos anciens tyrans, que pour s'y voir incontinent replongée ? Dans quelle circonstance plus heureuse pourriez-vous lui donner cette vie, cette force, cet éclat qui lui sont nécessaires pour ranimer et propager le goût du commerce ?

On vous propose de lier la destinée de la marine à celle de la constitution. Cette idée est féconde, représentans : hâtez-vous de l'adopter ; hâtez-vous d'offrir aux spéculations commerciales une garantie non passagère, incertaine, dépendante des préjugés et des caprices du gouvernement, mais durable, assurée, basée sur une constitution sage, et invariable comme elle.

Quel encouragement plus précieux pouvez-vous accorder aux fabriques, aux manufactures, aux établissemens de tout genre, que de leur assurer constitutionnellement la protection nationale ? Que de bras vous armez pour la défense d'une constitution qui fait tout pour la classe indigente et laborieuse, qui lève toutes les entraves du génie, honore le travail; le travail, qui est l'ame de la société, parce qu'il est le principe de la vertu; le travail, qui donne la vie à la matière, et lui imprime des formes aussi variées que brillantes et solides; le travail, qui, du sein aride des rochers, fait jaillir des torrens d'une eau bienfaisante, enrichit des plus belles moissons la terre qui jusques-là n'a produit que des ronces, et porte l'abondance et le bonheur dans toutes les parties du corps politique !

Quels pays ont vu fleurir le commerce ? ceux qui l'ont constamment protégé par une marine puissante.

Interrogez Tyr, Sidon, Carthage; interrogez Londres, Amsterdam : elles vous feront toutes la même réponse.

Ouvrez l'histoire de la monarchie française, elle vous présente un commerce presque toujours languissant et circonscrit dans un cercle étroit : pourquoi ? la raison n'en est pas contestée. Presque toujours nous étions sans marine, ou du moins nous n'en avons eu que passagèrement, que forcément et pour nous défendre. D'ailleurs, le moment où la paix étoit signée faisoit oublier la marine; on auroit dit qu'on n'en devoit plus avoir jamais besoin.

Qu'arrivoit-il alors ? ce qui arriva et ce qui arrivera toujours, parce que le négociant calcule et calculera toujours. Ne pouvant plus compter sur la protection du gouvernement, le commerce renonçoit aux grandes spéculations qui vont chercher et porter au loin la richesse.

Qu'arrivoit-il encore ? Vous le savez. Par une suite naturelle de ce découragement, l'Anglais et le Hollandais, toujours attentifs à profiter de nos préjugés et de nos sottises, nous apportoient des marchandises qu'ils nous vendoient au poids de l'or, s'en retournoient chargés de notre numéraire, et s'enrichissoient en appauvrissant le pays du monde le plus riche des bienfaits de la nature et le plus avantageusement situé pour le commerce maritime.

N'a-t-on pas même vu un temps où la stupidité du gouvernement alloit jusqu'à acheter de l'étranger les navires dont ils avoient besoin, comme s'il n'y avoit eu en France ni bois, ni fer, ni ouvriers capables de construire des vaisseaux ?

Citoyens, les assemblées nationales n'ont point fait pour la marine ce qu'elles devoient. Du haut de cette tribune, les orateurs du peuple auroient dû proclamer avec force son importance, faire retentir toute la République de ses nombreux avantages, exciter en sa faveur l'enthousiasme national, comme ils l'ont excité en faveur de nos armées de terre.

Nous n'avions pas de vaisseaux. Nous n'avions pas de vaisseaux! Avions-nous des canons, des fusils, des poudres? avions-nous de la cavalerie? Nous n'avions rien: l'enthousiasme a tout créé; il nous a donné canons, fusils, poudres, chevaux; et nous avons vaincu sur terre. Pourquoi l'enthousiasme ne nous auroit-il pas donné des escadres? pourquoi n'aurions-nous pas vaincu sur mer?

La mer seroit-elle le domaine exclusif des isles britanniques? A cette pensée, j'entends les Jean-Bart, les Duguay-Trouin, les Tourville, qui s'indignent et qui nous demandent si nous avons oublié leurs triomphes immortels sur les dominateurs de l'Océan.

Citoyens, je le jure par le génie de la liberté, et par les vertus du peuple que vous représentez; je le jure par les mânes de tous nos marins, qui, tant de fois, ont battu les flottes d'Angleterre, de Hollande et d'Espagne, nous vaincrons sur mer comme sur terre, quand nous le voudrons: mais, pour cela, il ne faut pas vouloir une fois; il ne faut pas vouloir seulement quand la nécessité commande; ce seroit imiter l'ancien gouvernement: il faut vouloir toujours, et même après le besoin. Le moyen de conserver la paix, c'est d'être toujours en état de faire la guerre. Il faut une marche constante, invariable, et qui tende sans cesse au même but; il faut un plan sagement combiné, et une loi qui ne permette pas de s'en écarter; il faut, en un mot, qu'on ne puisse pas adopter un système contraire sans ébranler les fondemens de la Constitution.

Il faut, en conséquence, décréter constitutionnellement qu'en temps de paix, comme en temps de guerre, nous aurons une puissante marine, et que le Corps législatif est tenu d'assigner, chaque année, à son entretien, des fonds suffisans et qui ne puissent, sous aucun prétexte, être divertis à d'autres usages.

Oui, Citoyens, fixez dans la nouvelle Constitution le *minimum* des vaisseaux que nous aurons en temps de paix. L'intérêt du commerce et de l'agriculture, qui sont étroitement liés par les rapports les plus intimes; l'intérêt de nos fabriques et de nos manufactures; la gloire du pavillon français; le maintien de notre Constitution républicaine; tout vous en impose l'obligation.

Si vous ne le faites pas, je vous l'annonce avec toute la force dont je suis capable, la marine française sera toujours ce qu'elle a été jusqu'ici; formidable à quelques époques, mais en général foible, impuissante et souvent nulle. Nos généreux marins auront beau faire des prodiges, ils succomberont sous le nombre des vaisseaux ennemis. Le ministère britannique continuera d'exercer sur les mers son brigandage commercial, son despotisme intolérable, d'appauvrir la France, et de s'engraisser aux dépens des deux mondes.

Pour écarter de mon pays cet excès d'opprobre, et pour lui

ouvrir de nouvelles sources de prospérité, je vote de toutes mes forces l'admission formelle dans l'Acte constitutionnel, des deux articles proposés par le comité militaire, mais sur-tout de celui relatif à la marine; et je persiste à demander, comme dans l'opinion que je vous ai fait distribuer, que le *minimum* de nos vaisseaux, en temps de paix, soit de cent.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Thermidor an III.